

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Annales fribourgeoises |
| Herausgeber: | Société d'histoire du canton de Fribourg |
| Band: | 14 (1926) |
| Heft: | 2 |
| Artikel: | Les comtes de Gruyère et les guerres de Bourgogne [suite] |
| Autor: | Despond, Marcelle |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-817498 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES COMTES DE GRUYÈRE ET LES GUERRES DE BOURGOGNE

par MARCELLE DESPOND

(Suite)

La duchesse dut être profondément déçue en voyant les conditions posées par Berne et acceptées par les négociateurs savoyards, sous réserve de sa ratification¹. Ces conditions étaient les suivantes : 1^o la confirmation des anciennes alliances entre Berne et la Savoie ; 2^o la déclaration de guerre de la Savoie au duc de Bourgogne ; 3^o la Savoie et le pays de Vaud ouverts aux Suisses ; 4^o le secours mutuel contre leurs ennemis respectifs ; 5^o la renonciation du comte de Romont au service de Charles-le-Téméraire ; 6^o le payement de l'indemnité réclamée par les Bernois pour une injure faite à Genève à Nicolas Diesbach : à cet effet, la Savoie devait engager aux Bernois Morat, Yverdon et Nyon ; 7^o quelques clauses relatives au trafic et aux droits de péage ; 8^o la ratification de la duchesse à produire dans les 15 jours ; si ce n'était pas le cas, Berne serait libre d'agir vis-à-vis de la Savoie, comme il lui plairait. C'était en somme un véritable ultimatum² et des conditions inacceptables, telles qu'en posèrent en tout temps ceux qui voulaient déchaîner des conflits.

On comprend que Yolande n'ait pu accepter une pa-

¹ *Gabotto* II, 129. *Büchi*, ibid., 123.

² *Castella*, Histoire du Canton de Fribourg, p. 124.

reille abdication entre les mains des Bernois et qu'elle ait dû chercher son salut dans le parti bourguignon, moins exigeant. A Chambéry, on eut d'ailleurs l'impression que Philippe-Monseigneur et le comte de Gruyère avaient trop pris le parti de Berne dans ces conférences¹. C'est un fait qui paraît incontestable ; mais la situation du comte de Gruyère n'était pas très facile. La prise d'Illens lui avait montré clairement ce qui lui adviendrait au cas où il voudrait prendre le parti de la Savoie, ou même simplement rester neutre. On se demande même si, en s'emparant d'Illens, Fribourg et Berne n'avaient pas entendu faire un exemple à son usage et l'intimider.

Yolande n'avait, du reste, rien à reprocher à la « duplicité » du comte. Pendant que d'un côté, elle essayait de parlementer avec les Suisses, de l'autre, elle signait la ligue de Moncalieri, qui était son œuvre (30 janvier 1475). C'était la base de la formation du fameux « royaume des Alpes » (Bourgogne-Savoie-Milan) qui, réalisé plus tôt et avec des éléments plus sûrs, eût peut-être pu produire les fruits qu'on en attendait². Fait curieux, le premier effet de cette ligue fut l'obligation pour le duc de Milan d'envoyer à Berne une députation pour protester contre l'hospitalité bernoise à l'égard de la duchesse³.

Une autre conséquence de la prise d'Illens par les Fribourgeois fut certainement la conclusion des traités de combourgeoisie entre les communes de la Gruyère et Fribourg⁴. Ces communes étaient trop menacées pour ne

¹ *Gingins*, Dép. I, 30. Appiano au duc de Milan, 3 février 1475.

« ...Et dicono non si contenta poneto de Mons. de Bresse, de Mons. de Gruera, per essere luy stato a quel apontuamento cum Bernesi. »

² Sur la ligue de Moncalieri, cf. *Dürr*, Galeazzo-Maria Sforza...⁴ 293-303.

³ Lettre de Fribourg à Berne, du 27 février 1475 (*Ochsenbein*, Anz. II, 116, n° 14). *Büchi*, loc. cit., 125.

⁴ A.E.F. Cptes trés., n° 145 (1475 I). « Item a mons. lavoye Peterman Pavillard tramis a La Roche pour recepvoir leur serement de la borgesie. It. a ...Peterman Pavillard tramis a Gruyeres et a

pas éprouver le besoin de chercher une protection auprès de ceux-mêmes qui auraient pu les attaquer. Le traité de combourgosisie de Bellegarde est daté du 6 février 1475, ceux des bannières de Gruyères, de La Tour-de-Trême, de Montsalvens, de Corbières et de Charmey des 12 et 13 février et celui de La Roche, qui relevait de l'évêché de Lausanne, du 5 février déjà. La Roche avait la situation la plus exposée. Bulle et Riaz, qui dépendaient également de l'évêché de Lausanne, ne s'unirent à Fribourg que l'année suivante. Ces combourgosisies, conclues sous l'empire de la nécessité, excitèrent le mécontentement dans plusieurs communes. C'est ainsi que Vuadens, et certains autres villages, firent des difficultés et furent finalement condamnés par Fribourg à payer une amende de 20 livres¹.

Les trois traités réservaient, pour les deux parties, les droits de la maison de Savoie². Fribourg observa cette clause pendant toute la durée de la guerre, mais en l'interprétant dans un sens que la duchesse n'approuvait pas. Pour Fribourg, seules les terres qui étaient placées directement sous la suzeraineté du duc, devaient être considérées comme terres savoyardes, tandis que le pays de Vaud, baronnie du comte de Romont, ne rentrait pas sous cette dénomination³.

Corberes pour recepvoir leurs seremens, quant eux devenirent nos borgeois. Item a Berhard Faulcon tramis a Gruyere et en Bellegarde pour le fait de borgesie de cellour de Bellegarde.

¹ A.E.F. Cptes trés., n° 116 (1475 II). « Item a cellour de Wadin [Vuadens] et d'autres de la chastellanie et mandement de Corberez et de Charmey, qui ne volirent pas jurer ne intrar en la borgesie de Corberes et de Charmey, mais en firent plusieurs indehues sinistres et non honestes rebellions et plaintes pour lesquelles chosez sont estez chasteyes a 20 *fl*, en payement desquels ledit borsier a reçu 15 *fl* 13 s. 4 d. — *Büchi*, Freiburger Akten, p. 60 et Freiburgs Bruch, p. 126.

² Le texte de ces traités se trouve dans *Hisely*, Monuments II, 79-86 et l'analyse dans *Hisely*, Histoire II, 63-65.

³ Sur cette interprétation des traités, voir *v. Rodt* I, 563 et *Büchi*, Freiburgs Bruch, p. 129-30 et 146 (n° XXVI).

Par ces traités, le comte de Gruyère avait mis son comté à l'abri, et Berne et Fribourg s'étaient assuré un passage libre pour se rendre dans le pays de Vaud. Au point de vue suisse, ces alliances rentrent dans la même catégorie que l'alliance de Berne avec les Valaisans du 7 septembre de la même année¹. C'étaient les préludes et les préparatifs nécessaires à l'invasion du pays de Vaud en octobre et du Bas-Valais en novembre.

Quant au comte de Gruyère, il était maintenant définitivement du côté des Confédérés, sans renoncer toutefois à ses relations personnelles avec la cour de Savoie.

Avant de prendre un parti définitif, la duchesse de Savoie chercha à temporiser. Par l'entremise de Fribourg, elle fit demander à Berne de prolonger de quinze jours le délai qui lui avait été assigné pour répondre aux conditions formulées aux conférences de Lausanne². Le Conseil de Fribourg appuya cette demande, montrant en cela des dispositions conciliantes qui concordaient avec l'humeur générale des Confédérés à ce moment-là. Les cantons n'étaient pas encore très disposés à entrer dans les vues de Berne. Les « orateurs » français avaient eu beaucoup de peine à obtenir la déclaration que leur maître Louis XI désirait³. Aussi, le comte de Gruyère n'avait-il pas tout à fait tort lorsqu'il écrivait à Madame de Savoie, au début de mars, que les « Allemands » paraissaient plutôt disposés à un accommodement. Cette nouvelle rassura la duchesse, car le comte lui avait toujours dit le contraire jusqu'alors, et elle le pensait mieux informé des intentions des ligues,

¹ *Grand*, Der Anteil des Wallis, p. 59-60 et *Dürr*, Galeazzo-Maria Sforza, p. 317-18.

² Lettre de Fribourg à Berne du 10 février 1475 (*Büchi*, Akten, 103) et ibid. Cptes trés. n° 145 (1475 I) : « Item a mons. lancien advoyer, mons. Rod. de Wipens chevalier, tramis à Berne avec lembessade de Madame pour le fet de lapointement que Ph. M. avoit fet pour icelluy admoderer 15 *fl* 1 sol. Cf. *Büchi*, Freiburgs. Bruch mit Oesterreich, p. 124 ss.

³ *Mandrot*, Etudes VI, 209-10.

que Messire Gerardo Cerutti, l'ambassadeur milanais qui revenait de Berne ¹.

Mais l'or français et la ferme volonté de Berne vinrent à bout de tous les obstacles qui se dressaient sur leur chemin. D'autre part Yolande rendait sa position toujours plus difficile par les passages de Lombards qu'elle tolérait. Au printemps 1475, les belliqueux habitants du Gessenay et du Haut-Simmenthal s'avancèrent à nouveau jusque devant Vevey pour châtier ces troupes italiennes. Ils ne purent être retenus que par l'intervention bernoise ².

En avril 1475, le petit contingent gruyérien, fort de 43 hommes, combattait pour la première fois aux côtés de ses nouveaux combourgeois. Il s'agissait de l'expédition de Pontarlier ³, au cours de laquelle plusieurs places vaudoises furent prises, entr'autres Grandson, Orbe et Echallens. La conduite des Gruyériens donna pleine satisfaction aux Fribourgeois, qui remercierent les gens de Corbières et de Charmey en termes élogieux ⁴.

Les traités de combourgeoisie des communes de la Gruyère avec Fribourg avaient indisposé le parti savoyard, si ce n'est la duchesse, contre le comte de Gruyère. Celui-ci avait levé dans son comté, un petit impôt ; quelques

¹ *Gingins*, Dépêches I, 58. Antoine d'Appiano au duc de Milan. Moncalieri, le 30 mars 1475. *Büchi*, Freiburgs Bruch, p. 125.

² *Büchi*, l. c., 125 et *Ochsenbein*, Anzeiger, p. 117. Cet épisode est sûrement différent de celui de novembre 1474. Les habitants de Gessenay firent du reste de fréquentes incursions à Vevey.

³ Voir les annotations de Guillaume Gruyère sur l'expédition de Pontarlier. Gruyère ne mentionne pas le petit contingent gruyérien. (Un annaliste fribourgeois inconnu, Guillaume Gruyère. Annales fribourgeoises VII, p. 137 et 196).

⁴ *Büchi*, Freiburger Missiven, 38, 39 et 42 et *Ochsenbein*, Anzeiger II, 33, 34 et 118. Gruyères, La Tour et Montsalvens envoyèrent 10 hommes chacun, Corbières et Charmey 4 et Bellegarde 5. Les traités de combourgeoisie prévoyaient bien 10 hommes pour Gruyères, La Tour et Montsalvens, mais par contre 6 pour Charmey et Corbières, tandis que dans le traité de Bellegarde, le chiffre n'est pas mentionné. *Hisely*, Mon. II, 79-86.

sujets qui se refusaient à le payer, trouvèrent de l'appui auprès du bailli de Vaud, Antoine d'Illens, qui prit en revanche certaines mesures arbitraires contre Corbières et Charmey. Fribourg protesta contre ces procédés ; mais c'étaient de petites vexations auxquelles on devait bien s'attendre. La Savoie ne voyait forcément pas ces alliances d'un bon œil¹.

A ce moment là, le comte François de Gruyère était probablement déjà mort depuis quelques jours. Lors de sa maladie, le conseil de Fribourg lui avait envoyé Jacob Velga, « pour le visiter et ly raconter certaines nouvelles ». Un peu plus tard, le secrétaire Faulcon « fust tramis a Gruyere a la priere de mons. le mareschal de Savoye pour aulcons affaires »². Le 11 mai, le comte dictait son testament ; c'est le dernier acte que nous ayons de lui³. Nous savons seulement qu'il mourut dans le courant du mois de mai, âgé d'un peu plus de 60 ans⁴.

On l'a appelé le plus grand des comtes de Gruyère⁵. Il a certainement mérité ce titre. Gouvernant à une époque très critique, il a su gérer les intérêts de son comté et les siens propres de la manière la plus avantageuse. Sa situation et ses mérites lui avaient valu beaucoup d'honneurs durant sa vie. Sa charge de maréchal de Savoie, en particulier, l'avait mis en contact avec plusieurs des grandes puissances de l'époque. A Berne et à Fribourg, il était un

¹ Lettre de Fribourg au bailli de Vaud, du 29 mai 1475. *Ochsenbein*, Anz., p. 119 et *Büchi*, Freiburger Missiven.

² *Büchi*, Akten, p. 55, 56 et 62. Cptes trés., n° 145 (1475 I). « Item a Jacob Velga tramis a Gruyere pour regrentar mâl a mons. d'Aulbonna la mort de mons. de Gruyere son pere... 56 sols, n° 146. Item a Jacob Arsent pour les torches quil a fet a la ville, lesquelles lon a schenga a lenterrement de mons. le mareschal, comte de Gruyere, qui ont pesa 30 livres, compte la livre 30 sols, de qui se rebast pour 2 vieillez torches de la ville quil a refrechie 20 sols reste que je luy ay delivre 14 *fl*. »

³ Le texte est publié dans *Hisely*, Monuments II, 86-91.

⁴ Pour l'âge, voir A.F. IV-V, 1925, p. 150.

⁵ *Hisely*, Histoire II, 70.

conseiller écouté ; en Savoie, on appréciait ses relations étroites avec les Suisses et son sens politique avisé. Ce n'est pas purement par nécessité qu'il a eu des relations avec un roi de France ou un duc de Milan. Si sa situation l'a obligé à se mêler parfois aux événements contemporains, il a le plus souvent su utiliser sa situation pour arriver à jouer un rôle important comme médiateur. Cette politique, je dirai presque internationale, qu'il a pratiquée, et qui a fait sa renommée, mais peut-être aussi la décadence du comté de Gruyère, sera reprise par ses successeurs immédiats. C'était un danger : les ressources financières des comtes de Gruyère ne leur permettaient pas de jouer les grands personnages. Au reste quoi qu'ils aient fait, auraient-ils pu résister aux lois économiques et politiques qui amenaient partout la ruine des familles féodales ? Certainement non, tout au plus auraient-ils pu en retarder l'échéance.

Ce fut son fils aîné, *Louis*, qui succéda au comte François de Gruyère. Comme son père, le jeune comte Louis, avait déjà séjourné à la cour de Savoie¹, où il est même bien probable qu'il avait fait une partie de son éducation. Comme son père aussi, il s'était allié à une grande famille savoyarde, par son mariage avec Claude de Seyssel (vers 1467).

La politique qu'il avait à suivre, lui avait été tracée par son père. Il n'avait qu'à s'y tenir fidèlement et c'est ce qu'il fit. Déjà lié par des traités antérieurs, il n'aurait d'ailleurs guère pu agir autrement.

Au commencement du mois de juillet, 1500 hommes de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne se mirent en marche pour l'expédition de Blamont². Fribourg avait enjoint, le 1^{er} juillet, à ses nouveaux combourgeois de la Gruyère,

¹ A.F. Copies milanaises, n° 3 Lettre d'Appiano au duc de Milan, du 6 avril 1473. « ...Poi fece domandare al fiolo de Mons. de Gruera, qual è assentito giovine et fece gli indere questi due ponti, videlicet Bernesi de intelligentia et che essi etiam cerchassera de fare che la liga mandasse suoi ambassatori qui... »

² Dierauer II, 248.

de lui fournir à cet effet un petit contingent¹. Cette sommation fut accueillie avec un certain mécontentement par les intéressés. Comme nous l'avons déjà remarqué, la population ne voyait pas d'un très bon œil la nouvelle situation créée par les combourgéoises avec Fribourg. Ces alliances avaient probablement été plus ou moins imposées par le comte, qui en avait compris la nécessité. Sur les 6 hommes que la bannière de Gruyères devait fournir à Fribourg, 5 seulement se présentèrent. Le conseil de Fribourg fit remplacer celui qui manquait aux frais des défaillants. Gruyères rejeta la faute sur les gens de Grandvillard, auxquels Fribourg écrivit pour se plaindre².

Les habitants du Gessenay étaient occupés ailleurs. Ils continuaient à surveiller et, si possible, à empêcher les passages des Lombards qui faisaient irruption dans le pays de Vaud. Le 29 juillet 1475, on signalait l'arrivée d'une troupe de 5000 hommes. Les gens de Gessenay furent chargés de faire à ce sujet, une enquête qui n'aboutit pas³. Mais, de leur côté, des citoyens de Château-d'Œx signalaient au Conseil de Fribourg la présence, à Aigle, de 150 Lombards et de 30 Savoyards, qui avaient l'intention de se rendre en Bourgogne, sous la direction du sire de Thorens et de ses deux fils. D'un commun accord, des gens armés de Château-d'Œx, du Gessenay et du Simmenthal décidè-

¹ *Büchi*, Freiburger Missiven, p. 49.

² Fribourg écrivit, le 1^{er} juillet aux communes de Gruyères et de Bellegarde de lui envoyer 4 hommes chacune et à Corbières 2. (*Büchi*, Missiven, 49), le 5 juillet, à Gruyères 6 hommes, à Corbières, Charmey et Bellegarde chacun 3 (*Büchi*, Akten, 15). D'autre part, le 13 juillet, il rappelait à Gruyères l'ordre de marche qu'on lui avait envoyé le 11 (*Büchi*, Missiven 52). Comme l'armée qui alla à Blamont, partit le 10 juillet, la levée ordonnée le 11 doit donc se rapporter à un fait différent, ainsi qu'une autre levée du 5 août (*Büchi*, Akten, 18). Cf. *Büchi*, Freiburgs Bruch, p. 129. La lettre à Grandvillard est du 28 juillet.

³ A.C.B. Ratsmanual du 29 juillet 1475.

rent de les attaquer le 19 août¹. L'attaque ne réussit qu'à moitié, car le sire de Thorens², put s'enfermer dans le château avec ses troupes ; pendant que quelques-uns parlementaient avec l'ennemi, les autres s'enfuirent par un souterrain. Seuls, cinq hommes tombèrent aux mains des assiégeants qui les massacrèrent, puis pillèrent le château et y mirent le feu.

La seigneurie resta en possession des Bernois, qui gardèrent pour eux les $\frac{2}{3}$ des droits et des revenus, tandis que l'autre tiers devait être partagé entre Gessenay, Château-d'Œx, Rougemont et Rossinières³. Le premier bailli fut choisi à Gessenay, en la personne de Nicolas Boumer⁴.

La prise d'Aigle, et probablement aussi la conclusion d'un traité entre Berne et l'évêque de Sion, avaient mécontenté la duchesse de Savoie, qui protesta le 28 septembre à la diète de Lucerne, par l'entremise du comte de Gruyère⁵. Le fait est curieux, car enfin c'étaient en bonne partie des sujets du comte qui s'étaient emparés d'Aigle, bien que sur l'ordre de Berne. La protestation ne servit à rien, comme on peut bien le penser.

Le comte avait probablement été chargé de cette mission, lors du voyage qu'il fit en automne à la cour de Savoie, où nous le trouvons en date du 10 septembre 1475 avec Amédée de Gingins, sire de Belmont. Ils assurèrent tous les deux à la duchesse que les Suisses étaient

¹ Sur la prise d'Aigle, cf. v. Rodt I, 499 et Büchi, Freiburgs Bruch, p. 129.

² Jean de Compeys, seigneur de Thorens, joua un rôle important à la cour de Savoie. Guichenon I, 514 et passim.

³ A.C.B. Deutsche Miss. C. 546 et Ratsmanual des 12 et 16 novembre 1474.

⁴ Ce Nicolas (Clewi) Boumer était châtelain de Gessenay. Il avait eu avec un certain Zingri, de longs démêlés, qui se compliquèrent d'un différend avec Pierre Steiger de Berne, et auxquels le comte de Gruyère fut mêlé. Les actes bernois de l'époque fourmillent de renseignements à ce sujet.

⁵ Gabotto, I, 227, n'indique aucune source. Le fait n'est pas mentionné dans les E.A.

rentrés dans leurs foyers, ce qui était exact, et qu'ils avaient renoncé à faire la guerre à la Bourgogne, ce qui l'était beaucoup moins¹. Le comte Louis pouvait à la rigueur être trompé par le peu d'enthousiasme que témoignaient les cantons orientaux et par l'ignorance dans laquelle il se trouvait encore à ce moment-là, de la conclusion du traité berno-valaisan qui anéantissait tous les espoirs de Yolande. Appiano, qui transmettait cette nouvelle à son maître, était plutôt dans le vrai quand il ajoutait : « On ne garantit pas l'exactitude de ces renseignements, parce qu'on parle diversement de la guerre à la cour de Savoie ».

Louis de Gruyère avait entrepris ce voyage à la cour de Savoie, principalement pour aller prêter hommage à la duchesse, ainsi qu'il en avait le devoir². On a pourtant presque l'impression que Berne s'en alarma. Le bâtard de Gruyère³ s'étant rendu à peu près à la même époque en Bourgogne⁴, les Bernois soupçonnèrent le comte de duplicité. Fribourg dut les rassurer en leur certifiant que, si le bâtard était vraiment en Bourgogne, c'était sans le consentement de son oncle, avec lequel il était brouillé pour des questions d'héritage. Toutefois, il est vrai que le comte entretenait des relations très suivies avec la cour de Savoie. Seuls, les comptes de la Chambre de Savoie nous en ont gardé le souvenir⁵.

¹ *Gingins*, Dépêches I, 227. Lettre d'Antoine d'Appiano au duc de Milan, Valpergue, 10 septembre 1475. Cf. *P. v. Molsheim*, p. 82, n° 3.

² Le texte de l'hommage prêté par Louis de Gruyère se retrouve aux A.E.T. Sez. I, pr. 120, f. 33.

³ Antoine de Gruyère, frère du comte François. On sait que le comte Antoine (1403-33) mourut sans laisser d'héritier direct. Il laissa par contre trois fils illégitimes : François, Jean et Antoine, dont les deux premiers seulement furent légitimés par l'empereur. *Hisely*, Histoire I, 475.

⁴ *Büchi*, Freiburger Missiven, p. 61. Lettre de Fribourg à Berne, du 2 septembre 1475.

⁵ A.E.T. Cptes trés., n° 122, fol. 259. « Libravit nobili Petro

Entre temps, Berne avait déclaré la guerre au comte de Romont (14 octobre). Fribourg et Berne réunirent leurs troupes pour une nouvelle expédition dans le pays de Vaud. Elles s'emparèrent de Morat, Avenches, Payerne, Montagny, Cudrefin, Estavayer, Moudon, Yverdon, Les Clées, Cossignay, Morges, Rue, Surpierre, Romont et Attalens¹, s'arrêtant par deux fois à Aubonne, « qui estoit au comte de Gruyère, bourgeois et bon amy des Seigneurs de Berne et Fribourg, et qui de tout temps et d'anciennete tel s'estoit montré² ».

Les troupes du comte de Gruyère ne furent pas de cette expédition, quoique Vuadens ait participé au pillage d'Attalens³, mais le comte profita de l'occasion pour arrondir son territoire. De concert avec un contingent fribourgeois il s'empara, le 14 octobre, de la seigneurie d'Everdes, qui appartenait à Othon de Langin, vassal savoyard⁴. Hisely considère cette expédition comme la première à laquelle les Gruyériens aient pris part avec les Fribourgeois, du fait de leurs combourgeoises⁵. Il ignore apparemment la participation du petit contingent gruyérien à l'affaire de Blamont ; c'est ainsi qu'il peut affirmer « que c'est seu-

de Verrono servitori magnifici ducalis fidelisque consilarii et Sabauidie marescalli, domini Francisci, comitis Gruerie, pro nonnullis ducalibus negotiis secretis peragendis ad prelibatam Illustrissimam Dominam nostram Duchissam per dictum Dominum comitem destinato, qui circa ipsorum expedicionem negotiorum eundorum negoziandoque inde ad prefatum dominum comitem, redeundoque plurimas substulit et sublatus erat expensas, quarum prelibata IIIma Domina nostra solucionem eandem assequi, affectantes subscriptos 25 fl. et 10 denarios. die 23 dec. 1475. » Bien que le texte parle du comte François, la date semble indiquer qu'il s'agit du Comte Louis.

¹ Büchi, Freiburgs Bruch, p. 131.

² Entreprises du duc de Bourgogne, p. 260 et Gingins, Episodes, p. 197.

³ Büchi, Akten, p. 27, cite le Manual du 12 décembre 1475 : « Scribe a Wadun quilz se depourtant du brantschatz d'Attalens ».

⁴ Daguet, p. 147.

⁵ Hisely, Histoire II, 85.

lement en automne 1475, lorsque l'Etat de Berne eut déclaré la guerre, non à la Savoie, mais (ce qui était bien différent) au comte de Romont », que le comte de Gruyère s'empara d'Everdes. L'expédition de Blamont avait eu lieu au mois de juillet, donc trois mois avant la déclaration de guerre au comte de Romont. L'appui militaire du comte de Gruyère aux Suisses n'était donc pas dirigé exclusivement contre le comte de Romont.

Le partage de la seigneurie d'Everdes donna lieu à quelques tiraillements. Fribourg s'était attribué les $\frac{2}{3}$ des censes et revenus et toute la juridiction, tandis que le comte réclamait au moins la moitié des revenus. Il dut finalement se contenter du tiers qu'on lui offrait¹.

De leur côté, les habitants du Gessenay et du Haut-Simmenthal, s'unirent aux Valaisans pour assouvir leur vieille haine sur les malheureux habitants de Vevey. La ville fut pillée, sa bannière enlevée, et une forte contribution lui fut imposée. Fribourg, auquel les habitants de Vevey s'étaient adressés pour protester, leur répondit que cette razzia avait eu lieu sans qu'ils en aient eu connaissance. Berne fit la même réponse en promettant de parler aux troupes du Gessenay. Le Conseil bernois leur écrivit, en effet, en leur enjoignant de ne plus réclamer de contributions aux Veveysans, vu les dommages qu'ils avaient causés. On eut de la peine à leur faire entendre raison ; au mois de décembre encore, Berne leur écrivait à ce sujet².

¹ *Büchi, Akten*, p. 28. Manual du 19 décembre. « Jean de Cléry et Gachet de Gruyères comparurent devant le Conseil, pour présenter leurs revendications des bourgeois et habitants de la Gruyère. » D'après le *Geschichtsforscher XIII*, 327, le comte de Gruyère se serait emparé de Vaulruz, propriété de la famille savoyarde Champion. Mais *v. Rodt* confond certainement avec Everdes. Cf. *Hisely II*, 86, note 1. Lorsqu'au mois de mars 1476, les seigneurs de Viry et de Combremont vinrent faire à Fribourg des offres de paix séparée, les conférences eurent lieu à Vaulruz ; et le comte de Gruyère dut se munir d'un sauf conduit pour se rendre dans cette localité, qui était donc bien restée savoyarde.

² *Gingins, Episodes*, p. 204-06. *v. Rodt I*, 562. *Büchi, Akten*

Les troupes du Gessenay prirent également part à la prise de Conthey, qui se termina par la bataille de la Planta (13 novembre 1475)¹.

Cette première conquête du pays de Vaud ne fut pas durable. Au mois de janvier 1476, le comte de Romont rentra brusquement dans le pays avec une armée de 15 000 hommes et vint mettre le siège devant Yverdon (11-12 janvier 1476). Une petite troupe de 80 hommes, qui se trouvait à Payerne, sous la conduite du capitaine fribourgeois Hans Lary, vint au secours de la garnison. A son approche, le comte de Romont s'enfuit, ayant probablement appris qu'un gros renfort de troupes bernoises et fribourgeoises marchait sur Yverdon. Arrivées sur place, ces troupes ne trouvèrent plus personne et rentrèrent dans leurs foyers, après avoir laissé une garnison de 200 hommes².

Les soldats gruyériens s'étaient joints à cette expédition ; leur conduite y fut très honorable. Dans sa lettre de remerciement à la commune de Gruyères, le Conseil de Fribourg disait : « Notre capitaine ensemble ses conseillers noz ont pleinement refferu... comme voz gens se sont tres honestement entretenu et conduyt avec les notres, dont les nostres se tiegnent tres contant deulx. Sique de votre bon voloer et affection que en ce fesant, voz avez demonstre et que a ceste foys avons cogneu, vous mercions tres grandement vous assurant que, quant pareillement pourrons et sceurons faire chose pour vous de noz y employer de tres bon cuer...³ »

L'occasion n'allait pas se faire attendre pour Fribourg d'aider ses nouveaux combourgeois. Déjà le comte de

p. 22 et Freiburgs Bruch, p. 132. A.C.B. Ratsmanual des 8 et 15 novembre et 14 et 29 décembre 1475.

¹ *Gingins*, Episodes, p. 206-209 et *Grand*, Der Anteil des Wallis, p. 68 ss.

² *Daguet*, p. 154.

³ *Büchi*, Akten, p. 117. Lettre du 26 janvier 1476. Le même jour notice du manual (ibidem, p. 29) : « Remercier auxi Gruyere, Yon, Bulo, Corbers ».

Romont avait repris Aubonne, Palézieux et Oron¹ qui n'étaient pas assez défendus, et cela le jour même (9 février) où le conseil de Fribourg trouvait « qu'il serait bon d'avertir mons. de Gruyere sur cestours choses et que a Aulbonna il tenisse gens pour le fait de Ligliana² ». L'avis était bon, mais arrivait un peu tard. Aubonne, Oron et Palézieux avaient été défendus par des soldats du Gessenay, qui n'avaient pu en empêcher le pillage. Ce pillage était une vengeance particulière de Guillaume de Vergy, seigneur de Champlite, qui avait émis des prétentions sur le comté de Gruyère, en raison d'une aïeule, Catherine de Gruyère³.

Toutes les places du pays de Vaud tombaient l'une après l'autre. L'heure était grave. Berne envoya en toute hâte un messager au roi de France, qui se trouvait à Lyon, avec 9 à 10 000 hommes. On craignait que ce messager ne pût traverser les lignes ennemis⁴; aussi le recommanda-t-on à la protection de Fribourg, qui devait l'aider à parvenir jusque chez le comte de Gruyère; de là il devait se rendre à Lyon par le chemin le plus sûr, c'est-à-dire par le lac⁵.

On avait bien raison d'être inquiet, car le même jour probablement, le comte Louis faisait savoir à Fribourg, par deux hommes de Gessenay, que son comté était menacé par le comte de Romont et le seigneur de Thorens, qui voulaient s'emparer de la terre et de la ville de Gruyères⁶.

¹ *Daguet*, p. 155 et *Hisely*, Histoire II, p. 88.

² *Büchi*, Akten 31. Manual du 9 février 1476.

Ce « Ligliana » était Antoine de Lignana, capitaine milanais au service de Charles-le-Téméraire. *Gabolto* II, 156.

³ Le comte donna par la suite aux habitants de Gessenay une déclaration, par laquelle il reconnaissait que l'aide qu'ils lui avaient fournie à cette occasion, avait été spontanée, et non obligatoire.

Büchi, Freiburger Miss., p. 84. *Geschichtsforscher* XIII, 582 et *Hisely*, Histoire II, 87.

⁴ *Mandrot*, Etude VI, 222.

⁵ A.C.B. Ratsmanual du 12 février 1476.

⁶ *Büchi*, Akten, p. 31. Ce seigneur de Thorens est le même qui avait été attaqué à Aigle, par des bandes du Gessenay. Voir p. 77-78.

Le conseil de Fribourg promit son aide, tout en recommandant au comte de se conduire vaillamment et de lui faire savoir d'heure en heure ce qui se passait, soit par des messagers, soit par des signaux (wortzeichen). Berne fut aussi informé du danger par des gens du Haut-Simmenthal et par le comte lui-même. Le contingent fribourgeois, qui aurait dû se rendre à Berne, fut envoyé à Gruyères, où se trouvaient déjà des troupes du Gessenay¹. Une dépêche adressée de Turin, au duc de Milan, annonçait même que toute la vallée de Gessenay avait été saccagée par des troupes bourguignonnes². Cette nouvelle n'est certainement pas exacte. Il n'y a aucune trace d'attaque véritable contre le comté de Gruyère à ce moment-là. Le tout s'était borné à une chaude alerte, que l'ambition du comte de Romont explique aisément. Jacques de Savoie avait formé, aux confins de la Gruyère un petit Etat³, qu'il aurait volontiers arrondi au détriment de la maison de Gruyère ou de l'Etat de Fribourg. Sa puissance, qui allait croissant dans le pays de Vaud, était particulièrement redoutable pour le comté de Gruyère qui, livré à ses seules forces, n'aurait pu résister à un voisin aussi ambitieux. Les traités de combourgeoise des communes gruyériennes avec Fribourg et l'attitude très amicale des comtes François et Louis envers les deux villes ont certainement en bonne partie leur source dans la crainte qu'on éprouvait à Gruyères des entreprises du comte de Romont.

Les Gruyériens ne prirent pas part à la bataille de Grandson (2 mars)⁴, tout occupés qu'ils étaient à défendre leur territoire. Bien qu'il n'y ait pas eu de véritables combats sur le sol gruyérien, les troupes ennemis y faisaient

¹ Berne à Fribourg, 13 février 1476. *Büchi*, Missiven, 81. A.C.B. Lat. Miss. C 444. *Hans Fries*, 403, note.

² Petra-Santa au duc de Milan. Turin, 27 février 1476, dans *Gingins*, Dépêches I, 298.

³ *Castella*, Histoire du Canton de Fribourg, p. 121.

⁴ *Hisely*, Histoire II, 89. Ils ne figurent pas dans l'« Inventaire du butin fait à Grandson ». *Techtermann*. A.S.H.F. V.

pourtant de fréquentes razzias pour s'y approvisionner et y chercher du fourrage. La présence d'une assez forte garnison à Gruyères était donc nécessaire ; mais les vivres devenaient rares, et la discipline s'en ressentait. Des disputes éclataient assez fréquemment parmi les soldats, surtout entre gens du comte et gens de l'évêque (Bulle), qui n'avaient jamais eu entre eux des rapports très amicaux¹. Bulle, qui s'était allié à Fribourg le 16 janvier 1476, avait dû aussi fournir son petit contingent pour la défense de Gruyères².

Le camp de Charles-le Téméraire souffrait, lui aussi, d'une grande disette. Les terres avoisinant Lausanne avaient déjà été mises fortement à contribution pour subvenir à l'entretien des troupes bourguignonnes ; elles ne pouvaient plus rien fournir. Il fallait aller toujours plus loin pour trouver les vivres nécessaires. La fertile Gruyère eut beaucoup à souffrir de ce fait. Le 16 mars, un espion qui avait réussi à s'introduire dans le camp bourguignon, annonçait que le duc Charles avait l'intention de marcher sur Fribourg ; il voulait, d'autre part, envoyer des troupes du Chablais contre le Valais et contre le comté de Gruyère, tandis que 1000 chevaux devaient être dirigés sur Bulle, pour y chercher du fourrage³.

Pendant toute cette période, les troupes du Gessenay et du Simmenthal purent rester à Gruyères, grâce à l'autorisation de Berne qui montrait beaucoup de bienveillance envers le comte⁴. En compensation, celui-ci rendait de petits services au Conseil bernois : il se chargeait spécialement de faire des reconnaissances sur territoire ennemi⁵, ce qui

¹ *Büchi, Akten*, p. 33-34.

² Le texte du traité de combourgeoise de Bulle avec Fribourg se trouve dans *Hisely, Monuments II*, 93. Bulle avait fourni pour la première fois un contingent, lors de l'expédition d'Yverdon, en janvier 1476.

³ *Ochsenbein, Urkunden*, p. 38.

⁴ *Ibidem*, p. 43 et A.C.B. *Ratsmanual* du 18 mars 1476.

⁵ A.C.B. *Lat. Miss. A.* 450 et 450^v et R.-M. du 30 mars. — *Ochsenbein, Urkunden*, 79-80 et *Büchi, Akten*, p. 31.

lui était aussi utile à lui-même qu'à Berne, car la situation n'était pas encore sans danger pour le comté.

Le 4 ou le 5 avril, le duc de Bourgogne confia à un baron savoyard un détachement de 3000 hommes pour aller occuper la Gruyère et, de là, guerroyer contre les villes de Berne et de Fribourg¹. Gingins admet qu'il s'agit là d'une expédition qui devait passer par Bulle pour se rendre dans la vallée de Gessenay, par le défilé de la Tine². Cette hypothèse paraît à peine plausible. Le camp bourguignon se trouvait à Lausanne ; on ne voit pas très bien pour quelle raison les troupes auraient fait ce détour, pour se rendre à Gessenay, et comment elles n'auraient rencontré de résistance qu'à la Tine, où elles auraient trouvé le pont coupé. D'autre part, le second but de l'expédition était d'aller combattre Fribourg et Berne ; en allant de Bulle à Gessenay, on prenait tout juste la direction opposée.

Il est beaucoup plus probable que cette petite armée savoyarde aura fait le chemin contraire. Lausanne-Vevey-la Tine et qu'elle se sera trouvée bloquée dans le défilé de la Tine. Ce passage était défendu par une troupe de Fribourgeois et de Gruyériens, commandée par le capitaine Krebs³, qui poursuivit les assaillants, passa le col de Jaman, le 9 avril, et se répandit dans la contrée de Vevey. Après avoir brûlé le Châtelard, la troupe repassa la montagne⁴.

¹ A.C.B. Ratsmanual du 7 avril 1476 et *Gingins*, Dépêches II, p. 30 et 33.

² *Gingins*, Dépêches II, 31, repris par *Gabotto* II, 164.

³ La chronologie de ces événements est difficile à préciser. L'arrivée de l'armée ennemie à la Tine date du 5 avril et le passage du Jaman par les troupes fribourgeoises et gruyériennes du 9 avril. Or, une notice du manual de Fribourg (*Büchi, Akten*, 73) nous dit que Krebs quitta Fribourg seulement le 15 avril : « Item a Hartmann Kreps et 29 compagnons avec lui, tramis a Gruyere en garnison a la requeste de celour de Gruyere, lesquelx compagnons partiront le lundi apres Pasques et y sont restez 8 jors. »

⁴ A.F. Copies milanaises, n° 3. Lettre d'Appiano au duc de Milan, du 6 avril. Lettre du même du 9 avril dans *Gingins*, Dépê-

Un autre détachement de l'armée bourguignonne avait quitté le camp le 5 avril, pour aller châtier les Valaisans et leurs alliés de Gessenay. Il se dirigea d'abord vers le Pays d'En-Haut et brûla Rougemont¹, puis chercha à pénétrer dans le Valais ; mais, trouvant les passages bien gardés, il dut s'en retourner au camp, sans avoir obtenu de résultats. Quelques gentilshommes, plus hardis, pénétrèrent plus avant dans le pays, mais ils furent surpris entre Aigle et Villeneuve par des bandes du Valais et de Gessenay. La rencontre fut fatale aux Bourguignons : ils perdirent une trentaine d'hommes et laissèrent un certain nombre de chevaux aux mains de leurs ennemis².

Il est curieux de retrouver à chaque pas les habitants de Gessenay et les Valaisans travaillant toujours de concert ; c'est évidemment une des suites du traité d'alliance conclu par Berne avec le Valais, mais il y a là aussi une communauté d'intérêts et de devoirs commandée par le facteur géographique ; les uns et les autres étaient, de par leur situation, les gardiens naturels des passages des Alpes.

L'ambassadeur milanais Panigarola annonçait le 17 avril à son maître que le duc de Bourgogne avait envoyé, le jour même, des troupes pour punir une place qui avait l'intention de se donner aux Suisses³. S'agit-il de Bulle, ainsi qu'on l'a cru ? Mais le traité de combourgeoisie de Bulle avec Fribourg datait déjà du mois de janvier ; et, par cette alliance, Bulle s'était mis du côté des Suisses ; donc on ne peut plus dire qu'il a « l'intention de se donner aux Suisses ». Il est certain, cependant, que cet endroit

ches II, 42. Ibidem : Panigarola au duc, 10 avril, p. 43 et Appiano au duc, 11 avril, p. 49. Berne à Bâle, 10 avril dans *Ochsenbein*, Urkunden, p. 109. A.E.F. Cptes des trésoriers, n° 147 (1476 I). *Büchi, Akten*, p. 73-74.

¹ A.C.B. Ratsmanual du 8 avril *Ochsenbein*, Urkunden, 104.

² *Gingins*, Dépêches II, 43 et 49. *Ochsenbein*, l. c. 109. *Gingins*, Episodes, p. 235-36. *Grand*, Der Anteil des Wallis..., p. 106.

³ Panigarola au duc de Milan. Lausanne, 17 avril. *Gingins*, Dépêches II, 69.

fut particulièrement exposé au mois d'avril, puisque Fribourg avait même songé à le faire brûler, « causant les périls que sont¹ ». La garnison de Gruyères fut, elle aussi, renforcée².

Au cours de ces opérations militaires qui, pour la plupart, ne réussirent pas très bien pour Charles-le-Téméraire, Yolande songea une fois de plus à réconcilier les ennemis en présence. Elle aurait aimé rapprocher le roi de France et le duc de Bourgogne³, mais aussi et surtout le duc de Bourgogne et les Suisses.⁴ Elle avait déjà choisi un ambassadeur en la personne de Philibert de Viry, qu'elle voulait envoyer à Fribourg. Mais le duc de Bourgogne, qui espérait toujours voir les événements prendre une tournure plus favorable pour lui, jugea cette démarche peu opportune et retint le seigneur de Viry. Yolande en fut très mécontente ; après de longs pourparlers, elle obtint pourtant gain de cause. Philibert de Viry partit donc avec le seigneur de Combremont. Au lieu d'aller jusqu'à Fribourg, les deux délégués s'arrêtèrent à Vaulruz et, de là, écrivirent au comte de Gruyère pour le prier de venir chez eux. L'entrevue eut lieu tout au début de mai au château de Vaulruz. Le compte-rendu nous en a été fourni par le comte lui-même, dans une lettre adressée à Fribourg⁵.

Il s'agissait d'un projet de paix séparée avec Fribourg, dont nous ne connaissons pas le détail. Le duc de Bourgogne ne pouvait encore se décider à traiter avec Berne.

¹ *Büchi*, Akten, p. 35. Manual du 13 avril : « Est ordonne par conseil et LX^{ta} que lon arde Bulo causant les perils que sont ». Les archives communales de Bulle ne renferment aucune notice à ce sujet.

² Ibidem.

³ *Gabotto* II, 168.

⁴ Appiano au duc de Milan. *Gingins* II, 104 et *Gabotto* II, 168.

⁵ Lettre de Louis de Gruyère au Conseil de Fribourg (Bibliothèque cant., Collection Girard VI, 329) reproduite dans : *Girard*, Tableaux historiques de la Suisse, p. 41 (donne une date fausse, 6 mai 1467). *Ochsenbein*, Urkunden, 177. *Geschichtsforscher* XIII, 582 et *Hisely*, Histoire II, 92. A.C.B. Ratsmanual du 3 mai 1476.

Faire la paix avec Fribourg lui aurait procuré de nombreux avantages, notamment celui d'isoler Berne du pays de Vaud. Le comte de Gruyère, selon les instructions reçues, déclara ne vouloir traiter qu'au vu d'un consentement écrit du duc de Bourgogne ; ce n'était pas le cas. Le comte se borna alors à faire remarquer que le roi de France poussait beaucoup les Suisses à faire la guerre.

Le seigneur de Viry reprit le chemin de Lausanne pour discuter avec Yolande ; mais l'affaire n'eut pas de suite, car seule la duchesse de Savoie souhaitait véritablement la paix.

Le comte de Gruyère continua, comme par le passé, à combattre les troupes bourguignonnes ou savoyardes qui venaient faire des incursions dans ses terres. Le ravitaillement du camp de Lausanne devenait de plus en plus difficile : les fourrages manquaient à 9 ou 10 lieues à la ronde. Le 23 mai (jour de l'Ascension), le capitaine Mriano devait aller conduire ses chevaux du côté de Gruyères. Profitant d'un manque de surveillance, les gens du pays, aidés par des soldats de Gessenay, réussirent à s'emparer de plus d'une centaine de ces chevaux. C'était une perte sensible, qui mit le duc de Bourgogne en grande fureur¹.

VII

La bataille de Morat et le congrès de Fribourg.

Le 27 mai 1476, le duc de Bourgogne quittait Lausanne avec son armée, pour se rendre à Morrens, petit village près d'Echallens. Il paraissait certain qu'il avait l'intention de marcher ou sur Morat ou sur Fribourg ; aussi les deux places étaient-elle fortifiées. Comme aucun danger n'existeit plus pour le comté de Gruyère, dès le 28 mai, Fribourg priait le comte de tenir ses hommes prêts à toute

¹ Lettre d'Appiano au duc. *Gingins*, Dépêches II, 187 et *Knebel*, Basler Chroniken II, 428.

éventualité et de lui renvoyer la garnison fribourgeoise de Gruyères, qu'un contingent de Gessenay devait remplacer¹.

Une dernière fois, avant l'assaut décisif, les bandes indisciplinées de Gessenay firent, sous la direction de leur châtelain Zurkinden, une de ces razzias qu'elles affectionnaient tout particulièrement. Le 8 juin, aidées par des Valaisans et des gens du Simmenthal, elles se jetèrent sur La Tour de Peilz, qu'elles prirent d'assaut. Plus de 500 hommes furent mis à mort, si l'on en croit Schilling ; mais on épargna les vieillards, les femmes et les enfants. La localité fut complètement pillée et brûlée. De La Tour de Peilz, les troupes se dirigèrent sur Vevey et firent subir à la ville le même traitement, mais la plupart des habitants avaient heureusement pu s'enfuir à leur approche².

Le prétexte officiel de cette vraie chasse au butin était toujours de châtier les riverains du Léman pour le passage accordé aux troupes lombardes ; aussi Berne avait-elle donné son assentiment à cette expédition qui fut attribuée aux Valaisans seuls par les Bourguignons, tandis qu'à Bâle on la croyait le fait des Bernois et des Fribourgeois.

Les bandes du châtelain Zurkinden projetaient de marcher encore sur Lausanne ; elles en furent empêchées par un ordre de marche de Berne qui faisait ses derniers préparatifs pour la bataille de Morat³.

De son côté, le Conseil de Fribourg fit savoir, le 18 juin, à ses combourgeois du comté de Gruyère qu'ils eussent à venir à Fribourg, avec leurs contingents au complet, « tot quant qu'ils poriont »⁴.

¹ *Büchi, Akten*, p. 38, manual du 28 mai et A.C.B. Ratsmanual du 29 mai.

² *Schilling II*, p. 13, note 4. *Molsheim*, p. 175. Lettre d'Appiano au duc. Gex, le 10 juin et Panigarola au duc. *Gingins, Dépêches II*, 237-257. *Ochsenbein*, p. 582. *Gingins, Episodes*, p. 294-98 et *Gabollo II*, 170.

³ Lettre de Panigarola au duc de Milan. *Gingins II*, 250, n° 3. *Ochsenbein, Urkunden*, p. 582 et *Gingins, Episodes*, p. 298.

⁴ *Büchi, Akten*, p. 38.

Le comte de Gruyère prépara avec soin sa petite troupe qui comprenait 31 cavaliers et 143 fantassins¹. Le Gessenay fournit en plus 200 hommes et Château-d'Ex 90 qui devaient combattre sous les bannières bernoises, mais, par une faveur spéciale, ils avaient reçu l'autorisation de se rendre jusqu'au champ de bataille, sous la direction de leur suzerain, le comte Louis de Gruyère², qui avait résolu de prendre part lui-même à la bataille, ainsi que son frère, Monsieur d'Oron. C'est donc exactement un contingent de 464 hommes, qui se groupa sous les couleurs du comte. Le chiffre de 700 (100 cavaliers et 600 fantassins) que donne Hisely³ est exagéré ; d'autant plus qu'Hisely ne compte pas dans ces 700 les soldats de Gessenay qui, d'après lui, auraient rejoint directement les Bernois. La petite armée gruyérienne, dont la belle apparence fut admirée, se fit accompagner depuis Fribourg par Jacques Bugnet et par un sellier de la ville ; elle rejoignit l'armée des alliés à Gümminnen. C'est malheureusement tout ce que nous savons sur sa participation à la bataille de Morat, mais nous pouvons admettre, d'après le nécrologue de Gruyères et à la suite de Hisely, qu'elle contribua, pour sa part, à la mémorable victoire de Morat (22 juin)⁴.

¹ *Ochsenbein*, Urkunden, p. 612-13. Kriegsrodel von Greyerz.

² Ibidem, p. 548-49. Bern. Mannschaftsrodel.

³ Histoire du comté de Gruyère II, 96.

⁴ A.E.F. Cptes trés., n° 148 (1476 I). *Schilling* II, 43. « Der graf von Gryers mit den sinen zuo ros und fuos kam auch gar erlichen und wol erzuget... »

Ibidem I, 324. Lied von Veit Weber :

...der pund hat frisch gesellen,
und der ist also vil ;
von Gryers gar ein edler graf
der wird den herzogen suochen
vor Friburg an sim hof.

Enfin le manuscrit de *Schilling* contient deux illustrations qui se rapportent aux Gruyériens à la bataille de Morat : au chap. 300, nous voyons les troupes du comte qui prirent part à la bataille de Morat, et au chap. 308, les mêmes au pillage de Lausanne.

Nous sommes mieux renseignés sur la conduite des Gruyériens après la bataille, quoique les témoignages contemporains ne soient pas entièrement concordants. Après le combat, un assez grand désordre semble avoir régné dans le camp des Suisses. Comme la coutume l'exigeait, les vainqueurs restèrent trois jours sur le champ de bataille. Puis, sur l'ordre de Berne, les troupes bernoises quittèrent Morat pour se rendre à Lausanne, où elles comptaient faire un riche butin ; en route, elles saccagèrent Moudon et Lucens. Mais arrivées à destination, elles s'aperçurent qu'elles avaient été devancées par d'autres, et notamment par le comte de Gruyère, à la tête des gens de son comté et des soldats de Gessenay. Du 23 au 25 juin, le Gruyériens avaient pillé la ville et empêché tout ce qu'ils avaient trouvé. Ce qui avait été épargné, lors de ce premier pillage fut pris par les Bernois.

La ville fut horriblement maltraitée ; les soldats s'attaquèrent même aux églises, spécialement à celles des Dominicains et des Franciscains, qu'ils dépouillèrent de leurs vases sacrés et d'autres ornements du culte. Les dommages matériels furent très grands.

S'il est vrai que les Gruyériens ne furent pas les seuls auteurs de ces méfaits, il faut toutefois reconnaître qu'ils en ont la plus grande responsabilité et que les gens de Gessenay, en particulier, s'étaient fait une vraie spécialité du pillage. C'est par contre la première fois que nous trouvons le comte lui-même à la tête d'une expédition de ce genre, et cela nous étonne à juste titre. Avait-il escompté, lui aussi, un riche butin ? Il est plus probable qu'il avait dû faire cette concession à ses sujets. On se rappelle qu'avant la bataille de Morat, les soldats de Gessenay avaient déjà conçu le projet de piller Lausanne et qu'un ordre de marche, venu de Berne, les avait seul empêchés de mettre ce projet à exécution. Ils voulaient maintenant prendre leur revanche¹.

¹ *Schilling II*, 58. *Molsheim*, p. 200. *Ochsenbein*, Urkunden,

D'autre part, Lausanne faisait partie du pays de Vaud, qui relevait du comte de Romont. Si le comte de Gruyère avait eu un intérêt direct à combattre quelqu'un pendant les guerres de Bourgogne, c'était bien le comte de Romont, dont l'ambition toujours croissante devait forcément devenir très inquiétante pour ses voisins. Jacques de Savoie s'était acharné sur les possessions gruyériennes d'Aubonne, d'Oron et de Palézieux ; il avait même menacé le comté et la ville de Gruyères¹. Le comte Louis pouvait donc considérer le pillage de Lausanne comme une vengeance particulière contre le comte de Romont. On s'étonne seulement que, dans ce cas-là, le contingent gruyérien ne se soit pas arrêté, à son retour de Morat, devant Romont, où Jacques de Savoie s'était réfugié ; c'est ce que fit peu après le détachement bernois qui se rendait également à Lausanne².

Mais déjà, les pourparlers de paix commençaient. Le Conseil ducal de Savoie³ avait envoyé des délégués auprès des capitaines suisses qui se trouvaient à Lausanne pour le pillage de la ville. On leur fit un accueil assez favorable, se conformant en cela aux désirs exprimés par le roi de France⁴. Mais les capitaines suisses n'avaient pas les pou-

p. 584 ss. *Hisely*, Histoire du comté de Gruyère II, 99 et Monuments II, 476 (n° 628). *Geschichtsforscher* XIII, 335. *Gingins*, Episodes, p. 338. *V. Rodt* II, 296, prétend que les Confédérés se dirigèrent sur Lausanne pour châtier le comte de Gruyère ; en réalité, les Confédérés, ignoraient absolument le passage à Lausanne des Gruyériens, qu'ils pouvaient croire rentrés dans leurs foyers. D'autre part, *Hisely* cherche à libérer les Gruyériens de l'accusation qui pèse sur eux, mais les faits sont là. Si le témoignage de Schilling peut n'être pas entièrement dépourvu de partialité, les comptes de la ville de Lausanne (*Ochsenbein*, I. c.) rejettent, eux aussi, la plus grande part de responsabilité sur les Gruyériens (permaxime Gruerenses et Galici confederati vicini).

¹ Voir p. 83 et 84.

² *Schilling* II, 338, n° 4.

³ La duchesse elle-même avait été enlevée sur l'ordre du duc de Bourgogne.

⁴ *Mandrot* VI, 226-27.

voirs nécessaires pour conclure un arrangement définitif ; on s'en tint donc à un armistice qui devait durer jusqu'à la Saint-Jacques.

Cet armistice comprenait, du côté suisse, les Bernois et les Fribourgeois. Les Valaisans pouvaient y participer, s'ils le désiraient ; Berne et Fribourg étaient chargés de le leur faire savoir. Ils devaient faire parvenir leur réponse avant le 10 juillet à la cour de Savoie, par l'entremise du comte de Gruyère¹, qui, on le sait, avait été mêlé plus d'une fois aux affaires valaisannes, notamment lors du fameux procès Asperlin. Le Conseil bernois encouragea vivement les Valaisans à entrer dans l'accord ; Galeazzo-Maria Sforza agit dans le même sens. Mais les Valaisans ne voulurent rien entendre avant le congrès de Fribourg².

Le comte de Gruyère espérait obtenir quelques dédommagements pour sa participation aux guerres de Bourgogne. Deux délégués, Jean de Cléry et Castella, qui représentaient à la fois le comte et les bourgeois de Gruyères, vinrent à Fribourg, le 8 juillet, remercier le Conseil pour la garnison qu'on leur avait donnée, au moment où leur patrie était en danger, et pour les honneurs qu'on leur avait rendus à Morat. Ils revendiquèrent ensuite, au nom du comte, la place de Montricher, qui appartenait au seigneur de Vergy et qui était située aux confins de la seigneurie d'Aubonne ; ils demandèrent aussi certains priviléges pour Grandcour et proposèrent qu'on laissât au comte de Gruyère le ressort d'Everdes et de Vaulruz. Fribourg répondit, fort sagement du reste, qu'on ne voulait rien changer à l'administration du pays de Vaud, avant la réunion du congrès³.

Le 12 juillet déjà, la Diète désignait les médiateurs qui devaient présider le congrès. C'étaient : le duc René

¹ *V. Rodt* II, 302.

² A.C.B. Lat. Miss. 462^v et Ratsmanual du 10 juillet. Cf. *Grand* p. 140.

³ *Büchi, Akten*, p. 19. Ratsmanual du 8 juillet 1476.

de Lorraine, le comte Louis de Gruyère et Guillaume Herter, chevalier¹. Le comte devait certainement cette très flatteuse distinction à ses mérites évidents et surtout à sa bonne amitié avec les deux villes. Ce fut une brillante assemblée que celle qui se tint à Fribourg, du 25 juillet au 12 août 1476². Il y avait là des ambassadeurs du roi de France, du duc d'Autriche, de la duchesse de Savoie, des villes de la Basse Ligue et de tous les cantons suisses.

Comme il s'agissait spécialement de la paix avec la Savoie, Berne et Fribourg commencèrent par exposer leurs griefs contre la duchesse ; les représentants des deux villes se plaignirent des mauvais traitements qu'avaient eu à subir les marchands allemands à Genève, des passages de troupes lombardes sur territoire savoyard, malgré toutes les réclamations de Berne et toutes les promesses de la duchesse, de la conduite hostile du gouvernement ducal dans les affaires de l'évêché de Lausanne, des injures faites à la bannière bernoise à Vevey, de l'incident Nicolas Diesbach à Genève, de l'hostilité du comte de Romont, de la participation militaire de la Savoie aux batailles de Grandson et de Morat, etc.

Ces doléances furent soumises aux arbitres nommés à cet effet : le duc de Lorraine, le comte de Gruyère et Guillaume Herter. Le comte de Gruyère était, des trois, certainement celui qui connaissait le mieux les questions à examiner ; dans la plupart des cas, lui-même ou son père y avaient été mêlés. Les représentants savoyards reconnurent le bien-fondé des accusations bernoises mais se contentèrent d'en rejeter toute la responsabilité sur Yolande. Ayant ainsi entendu les deux parties, les arbitres prièrent le Conseil de Berne de mettre par écrit

¹ E.A. II, 598 (n° 842). Guillaume Herter, capitaine au service du duc Sigismond d'Autriche.

² Pour tous les détails du congrès, voir : A. Büchi, *Der Friedenskongress von Freiburg, 1476. Freiburger Geschichtsblätter XXIV.*

ses réclamations. Les prétentions bernoises parurent exagérées ; l'envoyé du roi de France¹ usa de son influence pour les faire modérer. Il est certain que le comte de Gruyère fit aussi son possible pour sauver la Savoie d'un désastre trop complet. Enfin, grâce aux efforts très louables des arbitres, on arriva à un compromis qui reçut l'approbation des parties intéressées.

Ce n'est pas ici la place d'en étudier les détails ; deux points seulement retiendront notre attention. L'article 2 stipulait que le pays de Vaud retournerait, après le paiement d'une indemnité de guerre de 50 000 florins, directement au duc de Savoie, mais jamais plus au comte de Romont. Cette clause rassurait Berne et Fribourg, mais surtout le comte de Gruyère, dont les terres avaient été l'objet de la convoitise du comte de Romont. Cet anéantissement du petit royaume féodal de Jaques de Savoie pourrait bien être, en partie du moins, l'œuvre de Louis de Gruyère qui exerça au congrès de Fribourg une grande influence dans toutes les questions d'intérêt général. (*A suivre*)

¹ Louis de Bourbon, amiral de France, gendre de Louis XI.

FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS, FRIBOURG

| | |
|---|-----------|
| D <small>r</small> P <small>IERRE</small> A <small>EBY</small> : <i>Cours de droit commercial.</i> 8°, 134 pages Fr. | 4.- |
| N <small>ova</small> et V <small>etera</small> . <i>Revue catholique pour la Suisse romande,</i> paraissant tous les trois mois en fascicules d'env. 80 pag. | » 80 pag. |
| Abonnement annuel | » 9.- |
| L <small>ABBÉ</small> F <small>ROSSARD</small> : <i>La Lettre du Catéchisme expliquée par demandes et par réponses, avec des exemples.</i> Deux vol. Par volume | » 2.- |
| D <small>r</small> E. D <small>ÉVAUD</small> : <i>Guide de l'enseignement primaire. Didactique générale</i> | » 2.50 |
| E. DE V <small>EY</small> et ANT. B <small>ERSET</small> : <i>Botanique agricole,</i> 8° 200 pages, 2 planches hors texte et tableaux synoptiques, relié mi-toile, III ^e édit. | » 6.50 |
| V <small>ICTOR</small> H. B <small>OURGEOIS</small> : <i>Fribourg et ses monuments, Guide archéologique et historique de la ville de Fribourg,</i> 208 pages et 108 illustrations. Broché | » 6.- |
| Relié, pleine toile | » 8.50 |
| Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1926 | » 1.50 |
| D <small>r</small> G. C <small>ASTELLA</small> : <i>Histoire du canton de Fribourg, des orig. jusqu'en 1857.</i> Gd in-8°, 640 p. Illustré. Broché | » 18.- |
| Guide de la Gruyère, (Société pour le développement de la Gruyère). 52 pages de texte, 12 pages d'illustration en héliogravure et une carte | » 1.- |
| H. DE V <small>EY</small> : <i>Anciens ex-libris fribourgeois armoriés.</i> Edition luxe, numérotée. | » 25.- |
| GONZAGUE DE REYNOLD : <i>La Suisse une et diverse.</i> 8°, 300 pages Ed. numérotée sur hollandie van Gelder. | » 5.- |
| » 25.- | |
| Le couronnement de Notre-Dame de Bourguillon | » -.90 |
| (5 ex. = 80 ct.; 10 et plus = 70 ct.) | |
| MGR J. FRAGNIÈRE : <i>Commentaire des Litanies du Sacré-Cœur.</i> In-12, 344 pages. — Broché | » 4.50 |
| Reliure soignée, toile | » 9.- |
| R. P. J. BERTHIER : <i>La divine Comédie.</i> Traduction littérale, avec notes. 568 p., 4 planches. Broché | » 10.- |
| Catholicisme et Vie internationale, publié à l'occasion du centenaire du cardinal Mermilliod. Gd. 8°, 198 pages. Broché | » 7.- |
| Ouvrages de S. G. Monseigneur BESSON | |
| Monasterium Acaunense, <i>Etudes critiques sur les origines de l'abbaye de St-Maurice en Valais.</i> Gd in-8° | » 8.- |
| Nos origines chrétiennes, <i>Etude sur les commencements du Christianisme en Suisse romande.</i> Gd in-8°, édition de luxe, richement illustrée. | » 16.- |



Banque de l'Etat de Fribourg

Agences :

St. Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel, Chiètres, Domdidier, Estavayer, Farvagny, Morat, Romont et Tavel

Capital Frs: 30,000,000.—

 GARANTIE DE L'ETAT 
AGENCE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Ouverture de crédits avec garanties hypothécaires dans le canton de Fribourg,
nantissement, cautionnement, gage du bétail, etc.

Paiement et émission de chèques, mandats, lettres de crédit.

Change de monnaies étrangères.

Exécution d'ordres de bourse et placement de capitaux.

Gérance de fortunes et renseignements.

Encaissement de coupons et de titres remboursables.

Dépôts ouverts de titres avec contrôle de tirages.

Souscription aux émissions.

Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes construits par la maison Fichet, à Paris), à partir de 4 fr. par trimestre et de 8 fr. par an.

Reçoit des dépôts d'argent:

contre **Obligations**, au porteur ou nominatives,
en **Comptes de dépôt** à vue et à terme fixe, } aux meilleures conditions.
sur **Carnets d'épargne**, avec ou sans tirelire,

Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 fr.

Les versements peuvent se faire sur son compte de chèques
postaux № IIa 49, dans tous les bureaux de poste.